

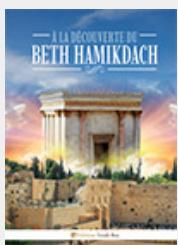


Traité Kiddouchine

Michna 7 - Chapitre 1

א, ז כל מצוות הבן על האב--האנשים חי'ין, והנשים פטורות;
וכל מצוות האב על הבן--אחד אנשים אחד נשים, חי'ין. וכל
מצוות עשה שהזמן גרמה--האנשים חי'ין, והנשים פטורות; וכל
מצוות עשה שלא הזמן גרמה--אחד אנשים אחד נשים, חי'ין.
וכל מצוה بلا תעשה, בין שהזמן גרמה ובין שלא הזמן
גרמה--אחד אנשים אחד נשים, חי'ין: חוץ מבל תקיף, ומבל
תשחית, ומבל תיטמא למתים.

Pour toutes les obligations du père à l'égard du fils, les hommes y sont astreints, les femmes en sont dispensées ; pour toutes les obligations du fils à l'égard du père, les hommes ainsi que les femmes y sont astreints ; pour tous les commandements qui sont dépendants d'un temps fixé, les hommes y sont astreints, les femmes en sont dispensées ; pour tous les commandements qui ne sont pas dépendants d'un temps fixé, les hommes ainsi que les femmes y sont astreints ; pour toutes les défenses, qu'elles soient dépendantes d'un temps fixé, les hommes ainsi que les femmes y sont astreints, à l'exception des défenses de ne pas anéantir les angles (de la barbe), de ne pas couper les coins (du visage) et de ne pas se rendre impur aux morts (pour les Cohanim) [Ces trois commandements ne concernent que les hommes et pas les femmes].



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions